

Alpine Canada Alpin

États financiers
30 avril 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Alpine Canada Alpin

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Alpine Canada Alpin (l'« Association ») au 30 avril 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- le bilan au 30 avril 2021;
- l'état des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
111 5 Avenue SW, Suite 3100, Calgary, Alberta, Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509 7500, Téléc. : +1 403 781 1825



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)
Le 25 août 2021

Alpine Canada Alpin

Bilan

au 30 avril 2021

	2021 \$	2020 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	1 208 953	-
Placements à court terme (note 6)	4	13 882
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 37 960 \$ (94 374 \$ en 2020)	1 039 712	2 431 439
Charges payées d'avance	117 185	10 575
Inventaire (note 7)	12 727	81 757
	<u>2 378 581</u>	<u>2 537 653</u>
Actif détenu en fiducie	716 941	716 941
Immobilisation corporelles (note 8)	463 518	486 807
	<u>3 559 040</u>	<u>3 741 401</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	-	819 968
Créditeurs et charges à payer (note 5)	794 932	2 302 800
Apports reportés (note 10)	1 688 137	1 255 469
	<u>2 483 069</u>	<u>4 378 237</u>
Charges pour actif détenu en fiducie	716 941	716 941
	<u>3 200 010</u>	<u>5 095 178</u>
Actif net		
Non affecté	359 030	(1 353 777)
	<u>359 030</u>	<u>(1 353 777)</u>
	<u>3 559 040</u>	<u>3 741 401</u>
Engagements (note 13)		

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice terminé le 30 avril 2021

	2021 \$	2020 \$
Produits		
Collecte de fonds	1 993 989	1 629 877
Commandites et fournisseurs officiels	2 108 787	3 087 717
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	-	362 870
Gouvernement du Canada (note 4)	7 741 981	6 329 312
Subventions provinciales	-	307 500
Formation des entraîneurs	430 290	570 182
Initiatives nationales	592 163	598 739
Cotisations des membres	576 389	831 024
Frais d'équipe	741 577	391 750
Autre	143 624	270 818
	<u>14 328 800</u>	<u>14 379 789</u>
Charges		
Événements	111 609	932 829
Commandites	562 681	958 080
Équipe canadienne de ski alpin	4 112 649	3 874 010
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 445 730	1 506 752
Équipe canadienne de ski cross	2 124 539	2 041 384
Fournisseurs officiels (note 7)	1 114 427	1 233 349
Programmes aux membres	682 241	699 102
Collecte de fonds (note 11)	118 340	300 004
Administration (note 12)	1 795 616	1 126 056
Communications et marketing	190 755	285 518
Formation des entraîneurs	230 994	396 243
Amortissement des immobilisations corporelles	126 412	101 109
	<u>12 615 993</u>	<u>13 454 436</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	1 712 807	925 353
Actif net au début de l'exercice	<u>(1 353 777)</u>	<u>(2 279 130)</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>359 030</u>	<u>(1 353 777)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminée le 30 avril 2021

	2021 \$	2021 \$
Encaisse provenant des (utilisée pour)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 712 807	925 353
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles	126 412	101 109
	<hr/>	<hr/>
	1 839 219	1 026 462
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 391 727	(1 433 229)
Charges payées d'avance	(106 610)	55 908
Inventaire	69 030	55 871
Créditeurs et charges à payer	(1 507 869)	(196 379)
Apports reportés	432 668	(137 531)
	<hr/>	<hr/>
	2 118 165	(628 898)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(103 122)	(82 435)
Produit (achat) net de la vente des placements à court terme	13 878	(11 096)
	<hr/>	<hr/>
	(89 244)	(93 531)
Variation de la dette bancaire	2 028 921	(722 429)
Dette bancaire au début de l'exercice	(819 968)	(97 539)
	<hr/>	<hr/>
Dette bancaire à la fin de l'exercice	1 208 953	(819 968)
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

1 Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta et révèle les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation des présents états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

a) Modifications aux méthodes comptables

En 2021, l'Association a adopté la méthode du report pour la comptabilisation des apports et n'utilise plus la méthode de comptabilité par fonds affectés. Étant donné qu'aucun ajustement important aux exercices antérieurs n'est survenu à la suite de cette transition, aucun retraitement des états financiers précédents n'est requis.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

c) Comptabilisation des revenus

i) Apports et dons

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les autres apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils se rapportent.

iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

v) Initiatives nationales et formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives nationales et la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans l'exercice au cours duquel ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

d) Biens et services reçus à titre de don

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2021, 957 253 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (1 274 485 \$ en 2020). Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

e) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse et des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Situation fiscale

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

g) Encaisse et dépôts à terme et dette bancaire

L'encaisse et les dépôts à terme sont constitués de fonds détenus dans des institutions financières. La dette bancaire est le découvert en espèces auprès des institutions financières et les chèques émis à la fin de l'exercice.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation. Le coût des apports sous forme d'immobilisations corporelles est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Le coût des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes est affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir les biens et les services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou de la durée utile potentielle associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable. Lorsque les conditions indiquent qu'un actif est déprécié, la valeur nette comptable de cet actif est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La dépréciation des immobilisations corporelles est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats.

La perte de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise ultérieurement.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

Actif	Taux	Mode
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de commercialisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations corporelles en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

i) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers que l'Association a inscrits au bilan sont les suivants : encaisse et dépôts à terme (dette bancaire), débiteurs, placements à court terme, actif détenu en fiducie, créiteurs et charges à payer, charges pour l'actif détenu en fiducie. Ces instruments financiers sont comptabilisés au départ à leur juste valeur et évalués par la suite à leur coût amorti, à l'exception des fonds détenus en fiducie et de l'actif détenu en fiducie qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période visée s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change provenant de ces instruments financiers.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

i) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

ii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de son exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

3 COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré un état de pandémie mondiale causé par le nouveau coronavirus (COVID-19), ce qui a entraîné la mise en place d'importantes restrictions et mesures de santé publique. Des restrictions comme l'interdiction de voyager, la fermeture d'entreprises non essentielles et la distanciation physique ont perturbé les activités commerciales et entraîné un recul important dans les marchés de capitaux mondiaux, ce qui a provoqué un ralentissement économique.

La direction a évalué l'impact financier de la COVID-19 au 30 avril 2021, y compris le recouvrement des comptes débiteurs, l'évaluation de l'actif, l'évaluation des dispositions et les répercussions sur les ententes d'emprunt. Les défis économiques actuels ont entraîné une baisse de produits provenant des adhésions et des événements en raison des restrictions imposées par la santé publique. La COVID-19 pourrait avoir une incidence sur les activités futures de l'Association. La direction a atténué les contraintes opérationnelles en matière de trésorerie grâce à la subvention du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 du ministère du Patrimoine canadien et à la Subvention salariale d'urgence du Canada.

L'Association continuera de surveiller les répercussions de la pandémie sur la communauté qu'elle dessert et ses employés et ne cessera pas de s'adapter à la situation.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

4 Aide d'urgence du gouvernement

En 2020, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'aide d'urgence relatives à la COVID-19. L'Association était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada ainsi qu'au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 visant à soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport par le biais du ministère du Patrimoine canadien. En 2021, l'Association était admissible à un fonds d'urgence de 1 727 480 \$ (206 543 \$ en 2020) et a constaté 1 665 480 \$ (206 543 \$ en 2020) dans les produits au poste Gouvernement du Canada. Au 30 avril 2021, 62 000 \$ d'aide d'urgence étaient présentés au poste Apports reportés.

	2021 \$	2020 \$
Aide d'urgence du gouvernement		
Subvention salariale d'urgence du Canada	414 230	181 543
Aide destinée aux mesures de voyages pendant la pandémie	112 000	-
Subvention salariale temporaire	-	25 000
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 de Patrimoine canadien	1 201 250	-
	<u>1 727 480</u>	<u>206 543</u>

5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. En ce qui concerne les remises gouvernementales, 49 343 \$ (17 851 \$ en 2020) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

6 Placements à court terme

Les soldes des placements à court terme se composent des éléments suivants :

	2021 \$	2020 \$
Placements à court terme		
Autres placements à court terme	4	13 882
	<u>4</u>	<u>13 882</u>

7 Inventaire

Le coût des marchandises vendues de 124 830 \$ (183 620 \$ en 2020) figure comme charges au poste Fournisseurs officiels.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

8 Immobilisations corporelles

			2021	2020
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	281 296	131 423	149 873	141 929
Équipement de compétition	141 997	120 413	21 584	5 500
Centre national d'entraînement alpin	126 552	126 552	-	-
Équipement Coupe du monde	226 218	226 218	-	3 590
Équipement de bureau	17 973	17 973	-	-
Équipement tests physiques	68 570	62 424	6 146	-
Filets de protection	149 021	88 127	60 894	75 797
Tours et structures	295 000	88 500	206 500	221 250
Site Web de commercialisation	52 660	47 394	5 266	15 798
Équipement de ski	62 008	48 753	13 255	22 943
	1 421 295	957 777	463 518	486 807

9 Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit d'un montant de 1 400 000 \$ (1 000 000 \$ en 2020) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (taux préférentiel majoré de 0,5 % en 2020). Au 30 avril 2021, l'Association ne devait rien (813 309 \$ en 2020) en vertu de la marge de crédit. L'Association a fait augmenter la marge de crédit de 1 000 000 \$ à 1 400 000 \$ du 26 août 2020 au 30 avril 2021 afin de contrebalancer les coûts de fonctionnement engagés pendant cette période. La marge de crédit sera réduite de 140 000 \$ chaque année le 31 mai, de 2021 à 2030.

En fin d'exercice, l'Association a déclaré un solde de trésorerie de 1 208 953 \$ comparativement à une dette bancaire de 819 968 \$ en 2020, qui comprenait un découvert bancaire auprès d'une institution financière et des chèques émis, mais non encaissés à la fin de l'exercice.

Les immobilisations actuellement détenues par l'Association, qui comprennent, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la marge de crédit.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

10 Apports reportés

Les apports reportés proviennent des apports affectés d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports affectés d'origine externe sont ensuite constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	1 255 469	1 393 000
Apports au cours de l'exercice	8 890 270	5 627 469
Montants constatés à titre de produits	(8 457 602)	(5 765 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 688 137</u>	<u>1 255 469</u>

11 Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Charitable Fundraising Act of Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	2021 \$	2020 \$
Montants versés à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	<u>181 575</u>	<u>236 548</u>

12 Charges administratives

Les charges administratives de l'Association sont réparties comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Coûts liés à l'aide d'urgence	400 000	-
Restructuration	265 000	-
Administration générale	1 130 616	1 126 056
	<u>1 795 616</u>	<u>1 126 056</u>

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2021

13 Entités apparentées

Les opérations entre entités apparentées sont effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui s'imposent dans des conditions de pleine concurrence.

	Dons \$	Commandites \$	Promesses de dons \$
Employés	5 500	-	-
Membres du conseil d'administration	1 530 438	470 250	700 750
	<u>1 535 938</u>	<u>470 250</u>	<u>700 750</u>

2020

	Dons \$	Commandites \$	Promesses de dons \$
Employés	915	-	-
Membres du conseil d'administration	208 232	410 000	1 516 000
	<u>209 147</u>	<u>410 000</u>	<u>1 516 000</u>

14 Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les loyers minimums exigibles de 138 000 \$ par année jusqu'en 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de produits de commandite. Depuis le 1^{er} mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. L'Association s'est également engagée à inclure la location d'un entrepôt, d'un bureau et d'un photocopieur.

	\$
2021	108 557
2022	65 760
2023	1 200